



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

---

*Commission du développement*

---

**2014/2077(DEC)**

22.1.2015

# AVIS

de la commission du développement

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget des huitième, neuvième et dixième Fonds européens de développement pour l'exercice 2013 (2014/2077(DEC))

Rapporteure pour avis: Linda McAvan

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission du développement invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. attire l'attention, compte tenu de l'importance accrue accordée aux résultats de l'aide dispensée par l'Union, sur le fait que l'Afrique subsaharienne est la région qui souffre du plus grand retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et qu'elle est la seule région au monde dans laquelle, d'après les projections, la pauvreté ne sera très certainement pas diminuée de moitié d'ici à 2015; s'inquiète de ce que la diminution des niveaux d'aide publique au développement en faveur des services sociaux, notamment des secteurs de l'éducation et de la santé reproductive, au cours des dernières années, menace de réduire à néant les progrès accomplis en matière de développement du capital humain<sup>1</sup>;
2. est donc d'avis qu'il y a lieu d'intensifier les efforts en vue d'accélérer la réalisation des OMD en Afrique d'ici à l'échéance de 2015; salue le fait que les Fonds européens de développement (FED), qui constituent le principal vecteur de l'aide de l'Union en matière de coopération au développement au bénéfice des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, représentaient pas moins de 45 % de la valeur totale des nouveaux contrats conclus par la direction générale du développement et de la coopération (DG DEVCO) de la Commission en 2013;
3. relève que l'accord trouvé en 2013 sur l'établissement du 11<sup>e</sup> FED prévoyait un montant total de près de 27 milliards d'euros (aux prix de 2011), ce qui correspondait dans les faits à un gel des fonds, ceux-ci demeurant au niveau du 10<sup>e</sup> FED, plutôt qu'à une augmentation de 13 %, comme l'avait proposée la Commission, et ce en dépit de l'engagement pris de longue date par l'Union de relever les financements consacrés au développement dans les années à venir;
4. suit avec intérêt la mise en œuvre de la nouvelle approche de la Commission en matière d'appui budgétaire<sup>2</sup>; fait remarquer qu'en 2013, un montant total de 660 millions d'euros a été accordé aux opérations d'appui budgétaire en Afrique et que ces fonds ont été en partie utilisés pour mettre en œuvre l'"initiative OMD" afin de venir en aide aux pays qui accusaient des retards dans des secteurs aussi importants que la santé, l'eau, l'assainissement, la sécurité alimentaire et la nutrition; constate que la nouvelle approche de l'appui budgétaire semble porter ses fruits, si l'on en croit l'adoption du contrat d'appui à la consolidation de l'État avec Haïti en décembre 2013 et la suspension de plusieurs déboursements dans les cas où les conditions fixées étaient considérées comme n'ayant pas été remplies, comme pour la Zambie et le Mozambique (questions

---

<sup>1</sup> Rapport OMD 2014 - Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, Analyse de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, 2014, p. 90.

[http://www.undp.org/content/dam/rba/docs/Reports/MDG\\_Africa\\_Report\\_2014\\_FR.pdf](http://www.undp.org/content/dam/rba/docs/Reports/MDG_Africa_Report_2014_FR.pdf)

<sup>2</sup> Lignes directrices en matière d'appui budgétaire, Commission européenne, septembre 2012  
[http://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/guidelines-budget\\_-support-2012\\_fr\\_0.pdf](http://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/guidelines-budget_-support-2012_fr_0.pdf)

macroéconomiques) ainsi que le Malawi et l'Ouganda (problème de corruption); se félicite de la baisse de 82 % du nombre d'erreurs liées à l'appui budgétaire entre 2011 et 2013;

5. invite la Commission, en matière d'appui budgétaire, à approfondir le dialogue politique avec les pays partenaires, qui constitue l'un des volets essentiels de cette modalité, afin d'accroître l'efficacité des mesures connexes de renforcement des capacités et d'améliorer l'intégrité de ses systèmes informatiques de gestion financière pour la mise en œuvre de l'appui budgétaire dans les pays partenaires;
6. insiste sur la nécessité de veiller à une programmation prévisible mais suffisamment flexible du FED afin de concentrer les ressources là où le besoin s'en fait le plus sentir, en garantissant une incidence efficace et une capacité accrue de réaction rapide face aux situations imprévues;
7. s'inquiète de ce que, d'après la Cour des comptes européenne, les paiements issus du FED en 2013 sont affectés par un niveau significatif d'erreur, le taux d'erreur le plus probable étant estimé à 3,4 %, soit un pourcentage très proche du calcul du taux d'erreur résiduel effectué par la DG DEVCO (3,35 %); fait remarquer que, comme en 2012, les erreurs étaient plus fréquentes dans les opérations afférentes aux organisations internationales que dans d'autres formes d'appui;
8. demande que la Commission procède à l'évaluation des faiblesses existantes dans les contrôles ex ante des paiements relevant du FED qui, de l'avis de la Cour, sont à l'origine de la fréquence des erreurs, et de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour remédier rapidement à ces insuffisances;
9. invite instamment la DG DEVCO à suivre la recommandation formulée par la Cour en 2011 qui visait à renforcer, dans les plus brefs délais, la capacité de sa structure d'audit interne, de sorte que cette dernière puisse s'acquitter plus efficacement de sa mission;
10. encourage la Commission à améliorer, plus généralement, l'efficacité de ses systèmes de contrôle et à continuer d'investir dans la connaissance et l'application des principes de bonne gestion financière par l'ensemble de son personnel, ce qui permettra peut-être, il faut l'espérer, de ramener, à l'avenir, le taux d'erreur des paiements relevant du FED en-deçà du seuil de signification de 2 %.

## RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

<b>Date de l'adoption</b>	21.1.2015
<b>Résultat du vote final</b>	+: 23 -: 1 0: 1
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Louis Aliot, Beatriz Becerra Basterrechea, Kostas Chrysogonos, Nirj Deva, Doru-Claudian Frunzuliță, Nathan Gill, Heidi Hautala, Maria Heubuch, Teresa Jiménez-Becerril Barrio, Linda McAvan, Norbert Neuser, Maurice Ponga, Cristian Dan Preda, Lola Sánchez Caldentey, Elly Schlein, György Schöpflin, Pedro Silva Pereira, Davor Ivo Stier, Paavo Väyrynen, Bogdan Brunon Wenta, Rainer Wieland, Anna Záborská
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Seb Dance, Louis-Joseph Manscour
<b>Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final</b>	Rosa D'Amato